

Actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'Etat de 2021

Contexte

L'Arrêté du 26 février 2025 relatif à la formation d'actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie de 2021 détermine les conditions et le contenu de la formation des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du DEAS de 2021, souhaitant actualiser leurs compétences. Les compétences des AS se sont élargies et l'enjeu pour les établissements est de former les personnels diplômés avant l'application de la réforme du diplôme d'état sur les nouvelles missions qui peuvent leur incomber. L'ANFH propose à ses adhérents la formation composée des 3 modules décrits ci-dessous pour accompagner et valider l'actualisation des connaissances des aides-soignants (AS) et leur montée en compétences sur les nouvelles missions.

1. Rechercher et analyser les informations permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter ses activités en fonction de son âge et de son milieu de prise en soins
2. Mettre en œuvre les nouveaux soins autorisés en situation aiguë, évaluer et réajuster
3. Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et les actions de prévention adéquates.

Objectifs

Acquérir les compétences ajoutées au référentiel du DEAS en 2021 afin d'être en mesure de pratiquer toutes les activités propres aux missions des aides-soignant(e)s.

Renseignements complémentaires

Chaque participant est tenu de suivre l'intégralité des trois modules pour valider le dispositif de formation. Durée : 3 jours (possibilité 2+1 jours)

- Financement : pas de coût pédagogique à prévoir pour l'établissement.
- Modalités d'inscriptions : le service formation de l'établissement adresse ses demandes d'inscriptions à l'ANFH.

Programme

Module A - 1 jour

- Repérer les évolutions de la pratique professionnelle de l'aide-soignant
- Mesurer les paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de la personne
- Relever et analyser les données issues de ces mesures par rapport à des normes
- Alerter et mettre en œuvre des actions dans la limite de son champ de compétences - Traçabilité des données avec exactitude.
- Identifier la place de l'observation et de l'appréciation de l'état clinique dans le cadre de la collaboration avec l'IDE.

Module B - 1 jour

- Mettre en œuvre les soins personnalisés en situation aiguë en collaboration avec l'infirmier et en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle à partir de l'évaluation de la situation
- Identifier les conditions et règles à respecter dans la mise en œuvre et l'entretien du matériel d'oxygénothérapie et d'aspiration endotrachéale
- Evaluer la qualité des soins et identifier les éléments et interventions à réajuster.

Module C - 1 jour

- Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne, et transmettre les informations nécessaires dans le cadre d'une collaboration pluriprofessionnelle.
- Repérer les situations à risque, en particulier de non-bientraitance, pour la personne et pour les intervenants, et alerter. Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluriprofessionnelle et évaluer les mesures mises en œuvre.

Méthodes pédagogiques:

- Etudes de cas, travaux de groupe
- Mises en situation et expérimentation avec du matériel fourni par IFSO (outils de mesure des paramètres vitaux, dispositifs médicaux)

Public

Aide-soignant/es diplômé/es avant juin 2022 uniquement

Exercice

2026

Nature

AFR

Organisé par

IFSO ou CRF Compétence

Durée

21 heures